



# LA VOIE DE L'AUTONOMIE

## Une ligne politique confuse

Les politiques nationale et européenne des dernières décennies ont apporté peu de réponses aux crises écologiques, économiques et sociales. Malgré la COP 21, la transition écologique est aujourd'hui plus engagée par la société civile que par les gouvernements.

les écologistes ont œuvré  
pour faire évoluer  
les politiques publiques

En France, les écologistes ont œuvré pour faire évoluer les politiques publiques en faveur de l'écologie et Europe Écologie – Les Verts a exercé des responsabilités dans les différentes instances : exécutifs municipaux, départementaux, régionaux, gouvernement, Assemblée nationale, Sénat et Parlement européen.

Mais tandis que nous prenions de l'importance, notre positionnement politique devenait de plus en plus flou.

Lors des élections municipales de 2014, des candidats se sont présentés sur des listes EELV autonomes dont certaines se sont maintenues au 2<sup>nd</sup> tour. Beaucoup de listes autonomes ont fusionné avec le PS au 2<sup>nd</sup> tour sans convaincre les électeurs, entraînant un report plus qu'incomplet de voix. Un certain nombre de candidats EELV se sont présentés sur des listes de fusion à gauche avec ou sans le PS.

Enfin, quelques candidats EELV se sont alliés à des listes centristes, voire des listes de droite, entraînant des exclusions du mouvement.

Au lendemain de ces élections, nos ministres Cécile Duflot et Pascal Canfin quittaient le gouvernement.

Cette séquence cacophonique a été désastreuse en terme de résultat électoral comme d'image pour EELV. Elle n'a pas fait pour autant dans notre mouvement l'objet d'une analyse en profondeur.

Simplement, en réaction, un grand nombre de Groupes Locaux EELV ont préparé des alliances EELV avec le Front de Gauche ou avec sa composante dite « non productiviste » pour les élections départementales.

Ainsi, lors des élections de 2015, il y a eu de nombreuses alliances d'EELV avec le Front de Gauche ou le Parti de Gauche ; mais les voix des uns ne se sont pas additionnées à celles des autres.

Quant aux candidatures EELV autonomes ou EELV/citoyennes elles ont réalisé des scores plutôt encourageants.

une ligne politique  
autonome, stable et claire

EELV a ensuite fait l'objet de nombreux départs en cascade, avec le départ d'Emmanuelle Cosse en point d'orgue, finissant de brouiller la ligne politique d'EELV alors qu'un certain nombre de personnalités avaient déjà, auparavant, quitté le mouvement.

Aujourd'hui, faute de parvenir à tirer des leçons de cette séquence politique, une partie de notre mouvement semble à nouveau être tentée par d'autres formes d'alliances avec la gauche.

Pourtant, de nombreux adhérents, coopérateurs et sympathisants aspirent à ce qu'EELV ait enfin une ligne politique autonome, stable et claire.

## Le dilemme de l'autonomie

Après les dernières séquences électorales, des adhérents ont révisé leur conception de l'autonomie pour imaginer un mouvement qui n'aurait plus d'alliances avec aucun autre parti politique ; aspirant à une autonomie d'EELV au 1<sup>er</sup> tour comme au 2<sup>nd</sup> tour des élections, ils se disent prêts à assumer une traversée du désert sans avoir aucun élu pendant des années.

Mais pour la plupart des adhérents d'EELV, l'autonomie est un beau rêve inatteignable.

L'objectif de l'autonomie reste fédérateur au sein du mouvement. Mais il est le plus souvent écarté dès que des alliances de 1<sup>er</sup> tour ou de 2<sup>nd</sup> tour avec d'autres partis politiques paraissent indispensables.

Alors que l'autonomie est une voie unificatrice, sa mise en œuvre nécessite un engagement que beaucoup d'adhérents ou de candidats ne sont pas prêts à prendre.

Pourtant, nous avons la possibilité de répondre à la demande croissante des adhérents EELV, des coopérateurs et des sympathisants de prendre le chemin de l'autonomie, de mettre fin aux départs médiatisés et à l'exclusion régulière d'adhérents.

### faire de nos différences une force

Nous pouvons faire de nos différences une force plutôt que de continuer à afficher publiquement nos désaccords.

## Un outil, la coopérative

La coopérative et le statut de coopérateur ont été portés sur les fonts baptismaux d'EELV ; ils peuvent nous permettre d'atteindre l'objectif de l'autonomie.

En effet, les statuts d'adhérent et de coopérateur évolueraient pendant une séquence électorale si nous votions les décisions suivantes :

a) tout adhérent<sup>①</sup> et tout coopérateur<sup>②</sup> est libre de choisir ou d'accepter une alliance politique mais toute alliance entraîne la transformation de son statut en celui de :

- ✎ coopérateur EELV<sup>③</sup> s'il est candidat dans le cadre d'une alliance soutenue par EELV ou s'il est élu dans ce cadre ;
- ✎ coopérateur écologiste<sup>④</sup> s'il est candidat dans le cadre d'une alliance non soutenue par EELV ou s'il est élu dans ce cadre.

b) si le coopérateur EELV<sup>③</sup> n'est pas élu à l'issue d'une campagne électorale, sauf opposition de sa part, - il récupère automatiquement son statut initial d'adhérent<sup>①</sup> ou de coopérateur<sup>②</sup> ;

- ✎ il récupère automatiquement ses fonctions électives internes.

c) si le coopérateur EELV<sup>③</sup> est candidat dans le cadre d'une autonomie EELV ou d'une alliance EELV/citoyenne avant la fin de son mandat ou s'il arrive au terme de son mandat, sauf opposition de sa part ;

- ✎ il récupère automatiquement son statut initial d'adhérent<sup>①</sup> ou de coopérateur<sup>②</sup> ;
- ✎ il ne récupère pas ses fonctions électives internes.

d) si le coopérateur écologiste<sup>④</sup> n'est pas élu à l'issue d'une campagne électorale ou s'il arrive au terme de son mandat, sauf opposition de sa part ;

- ✎ il récupère automatiquement son statut initial d'adhérent<sup>①</sup> ou de coopérateur<sup>②</sup> ;
- ✎ il ne récupère pas ses fonctions électives internes.

De même, les règles de reversement de la part d'indemnisation de l' élu à EELV évolueraient selon le barème en vigueur si nous votions les décisions suivantes pour :

e) l'adhérent<sup>①</sup> : le reversement de sa part d'indemnisation reste obligatoire ;

f) le coopérateur<sup>②</sup> : le reversement de sa part d'indemnisation reste facultatif ;

g) le coopérateur EELV<sup>③</sup> : le reversement de sa part d'indemnisation est obligatoire ;

h) le coopérateur écologiste<sup>④</sup> : le reversement de sa part d'indemnisation est facultatif.

Par conséquent, suite au vote de ces décisions, si un adhérent<sup>①</sup> ou un coopérateur<sup>②</sup> est candidat ou élu dans le cadre d'une :

✎ alliance soutenue par EELV : il devient un coopérateur EELV<sup>③</sup>, il soutient un programme politique issu de négociations d'un autre parti avec EELV ;

✎ alliance non soutenue par EELV : il devient un coopérateur écologiste<sup>④</sup>, il soutient un programme politique issu de négociations avec un autre parti sans l'accord d'EELV ;

✎ autonomie EELV ou une alliance EELV/citoyenne : il garde son statut d'adhérent<sup>①</sup> ou de coopérateur<sup>②</sup>, il soutient un programme politique EELV ou EELV/citoyen.

## En conclusion

**Lors du prochain Congrès 2016, montrons qu'EELV a su analyser et prendre en compte les échecs des dernières séquences électorales pour ouvrir la voie de l'autonomie.**

### Votons les décisions

qui nous permettront d'être le parti ouvert qu'aspirent à trouver un grand nombre d'adhérents, de coopérateurs et de sympathisants.

### Apportons l'espoir

en envoyant le signal fort d'une orientation claire.

**Devenons le mouvement écologiste du XXI<sup>e</sup> siècle, celui qui saura montrer le cap des politiques de demain.**

① L'adhérent : il a réglé une cotisation pour adhérer au parti politique EELV ; il peut être candidat dans le cadre d'une autonomie EELV ou d'une alliance EELV/citoyenne ou être élu dans ce cadre.

② Le coopérateur : il a réglé une contribution pour rejoindre le réseau de coopérateurs ; il peut être candidat dans le cadre d'une auto-

nomie EELV ou d'une alliance EELV/citoyenne ou être élu dans ce cadre (il peut être adhérent à un autre parti politique, mais il ne peut pas faire acte de candidature pour une autre formation politique, sauf s'il existe une convention entre les deux organisations adoptée par le Conseil Fédéral).

③ Le coopérateur EELV : il était ad-

hérent ou coopérateur, il est devenu candidat dans le cadre d'une alliance avec un autre parti soutenue par EELV ou il est élu dans ce cadre.

④ Le coopérateur écologiste : il était adhérent ou coopérateur, il est devenu candidat dans le cadre d'une alliance avec un autre parti non soutenue par EELV ou il est élu dans ce cadre



#### PREMIERS SIGNATAIRES :

Jean-Marie Brochard, Dominique Bruneau Engalenc, Valérie Cessart, Yves Coffy, Marie Fornoni, Michel Isambert, Serge Le Boullec, Philippe de Martimprey, Françoise Pouzet, Philippe Rabaud, Philippe Redois, Frédéric Terrier.